











Canne à sucre – Février 2018

Directeur de publication : Jean-Bernard GONTHIER, Président de la Chambre d'agriculture de La Réunion 24, rue de la source – BP 134 - 97463 St-Denis Cedex - Tél : 0262 94 25 94 - Fax : 0262 21 06 17

Animateur filière: Joseph ANTOIR

Comité de rédaction : Chambre d'agriculture, Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt, Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, Agence Nationale de SEcurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail – Laboratoire de la Santé des Végétaux.

Membres associés au réseau d'épidémiosurveillance : Anafruit, Armeflhor, Association des Vergers de l'Ouest, CTICS, EPLEFPA de St-Paul, ERCANE, SCA Coop Ananas, SCA Fruits de La Réunion, SCA Terre Bourbon, SCA Vivéa, SICA TR, TEREOS.

A retenir

Météorologie : en février, la pluviométrie est inférieure aux moyennes décennales sur toute l'île.

Borer rose (*Sesamia calamistis***) :** présence faible sur les parcelles de référence de début et milieu de campagne. À surveiller pour les parcelles de fin de campagne.

Borer ponctué (*Chilo sacchariphagus***) :** attention, le seuil de nuisibilité commence à augmenter sur certaines parcelles du réseau. Risque moyen.

Cochenilles roses farineuses (Saccharicoccus sacchari) et Thrips (Fulmekiola serrata) : le risque reste moyen sur certaines parcelles du réseau comme le mois dernier.

Adventices: la pression des adventices est contrôlée grâce aux interventions, mais reste haute à cause des dernières pluies de janvier.

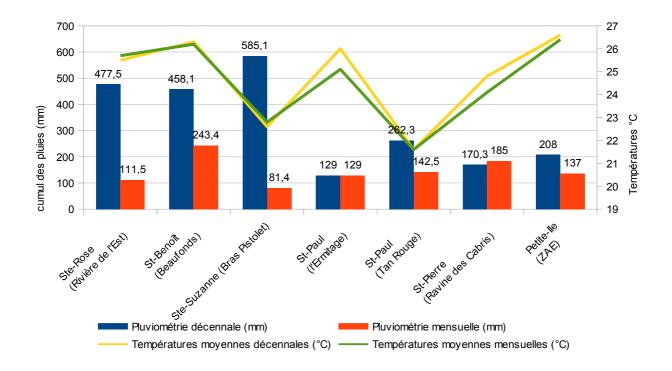
Météorologie

Relevés de février 2018, comparés aux moyennes décennales du mois de février.

Poste	Ste-Rose (Rivière de l'Est)	St-Benoît (Beaufonds)	Ste-Suzanne (Bras Pistolet)	St-Paul (l'Ermitage)	St-Paul (Tan Rouge)	St-Pierre (Ravine des Cabris)	Petite-Ile (ZAE)
Températures moyennes décennales (°C)	25,5	26,3	22,6	26	21,6	24,8	26,6
Températures moyennes mensuelles (°C)	25,7	26,2	22,8	25,1	21,6	24,1	26,4
Pluviométrie décennale (mm)	477,5	458,1	585,1	129	262,3	170,3	208
Pluviométrie mensuelle (mm)	111,5	243,4	81,4	129	142,5	185	137

Les températures du mois de février 2018 ont été plus basses que les moyennes décennales sur l'Ouest et le Sud, stables dans le Nord et l'Est.

La pluviométrie a été inférieure aux moyennes décennales dans l'ensemble de l'île.



Phénologie

Suivi du stade végétatif de la canne sur des parcelles au mois de février 2018.

Parcelle	Commune	Lieu-dit	Altitude (m)	Variété	Date de récolte	Stade	
P1	Saint-Paul	Saline-les-Hauts	881	R583	Fin octobre 2017	Croissance	
P2	Saint-Pierre	Ravine des Cabris	194	R575	Mi-juillet 2017	Croissance	
Р3	Saint-Benoît	Cambourg	421	R570	Début août 2017	Croissance	
P4	Saint-Philippe	Le Baril	49	R570	Fin juillet 2017	Croissance	
P5	Sainte-Rose	Bonne Espérance	65	R570	Fin juillet 2017	Croissance	
Р6	Saint-Paul	Antenne IV	204	R579	Fin août 2017	Croissance	
P7	Sainte-Suzanne	Bassin Bœuf	550	R585	Début août 2017	Croissance	
P8	Les Avirons	Tévelave	798	R583	Fin septembre 2017	Croissance	
P9	Saint-Benoît	Beaulieu	66	R582	Début décembre 2017	Début croissance	

Etat phytosanitaire des cultures

• Canne à sucre

Dans le cadre du réseau d'épidémiosurveillance, des observations sont réalisées sur 9 parcelles réparties sur l'ensemble de l'île tous les mois. Cette surveillance biologique concerne les bioagresseurs, dont les adventices. Les périodes d'observation sont adaptées en fonction de la région et du type de ravageurs et d'adventices. Celles-ci se font, soit par comptage, soit par notation de présence ou d'absence.



Répartition géographique des parcelles

Etat phytosanitaire des parcelles de cannes face aux bioagresseurs au mois de février 2018.

Bioagresseurs	Situation des parcelles	Seuil de risque	Évaluation des risques
Borer rose (<i>Sesamia</i> calamistis)	P1, P2, P3, P4, P5, P6, P7, P8 : 0 % de « cœurs morts» P9 : 4 % de « cœurs morts »	20 %	Risque faible : les attaques sont plus fortes de 0 à 3,5 mois après la levée et pendant toute la durée du tallage.
Borer ponctué (<i>Chilo</i> sacchariphagus)	P1, P2, P4, P5, P7, P9 : 0 % de tiges attaquées P3 : 20 % de tiges attaquées P6, P8 : 25 % de tiges attaquées	> 50 %	Risque moyen : le stade phénologique des plants est propice aux attaques de borer ponctué.
Noctuelle défoliatrice (Leucania pseudoloreyi)	P1, P2, P3, P4, P5, P6, P7, P8, P9 : 0 % de feuilles attaquées	> 50 %	Risque faible: la période à risque est passée pour les parcelles au stade de début de croissance. Mais attention aux parcelles de fin de campagne.
Cochenilles (Saccharicoccus sacchari, Aulacaspis tegalensis, Dysmicoccus boninsis)	P1, P6, P8, P9: 0 % des tiges attaquées P4: 10 % des tiges attaquées P3, P5: 20 % des tiges attaquées P2, P7: 35 % des tiges attaquées	> 50 %	Risque moyen : les stades phénologiques de croissance sont propices à la présence de cochenilles.
Rat (<i>Rattus</i> sp.)	Absence de dégâts	Difficile à déterminer	Risque nul : les parcelles ont été récoltées et les cannes ne sont pas encore attractives pour les rongeurs.
Thrips (Fulmekiola serrata)	P1, P9:0% de feuilles attaquées P5, P8:15% de feuilles attaquées P2, P4, P6, P7:30% de feuilles attaquées P3:40% de feuilles attaquées	Difficile à déterminer > 50 %	Risque moyen : les thrips prolifèrent dans le cœur des feuilles enroulées.

Risque nul: pas de pression des bioagresseurs

Risque moyen: présence de bioagresseurs avec possible impact sur culture

Risque faible : possibilité de présence, mais pas d'impact sur culture

Risque élevé : bioagresseurs présents avec impact certain sur culture

- Le borer rose est toujours légèrement présent sur la parcelle P9, coupée en fin de campagne. Éliminer dès que possible les coeurs morts de la parcelle par broyage ou par enfouissement.
- Le borer ponctué augmente sur la P3, P6 et P8. Pas d'attaques sur les autres parcelles du réseau.
- Absence des noctuelles sur les parcelles de début et milieu de campagne. Mais surveiller les parcelles de fin de campagne qui peuvent toujours être attaquées.
- La présence des cochenilles a augmenté légèrement sur les parcelles du réseau déjà atteintes le mois dernier. Elles sont localisées au niveau des noeuds. Il faut retirer les pailles sur les tiges pour pouvoir les observer.
- Augmentation des thrips sur les parcelles du réseau.
- Les rats ne sont pas attirés par les cannes qui ne sont pas encore chargées en sucre.

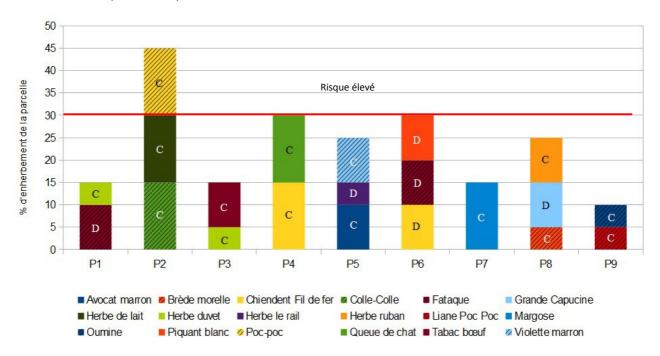


Thrips sur canne à sucre (J. Antoir, CA)

Enherbement des parcelles de canne au mois de février 2018.

	P1	P2	Р3	P4	P5	P6	P7	Р8	P9	
Enherbement	15%	45%	15%	30%	30%	25%	15%	25%	10%	
Mois après coupe	4	7	7	7	7	6	7	5	2	
Dernière intervention	Février	Janvier	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Janvier	Janvier	Janvier	
Type d'intervention	Manuel	Chimique	Chimique	Chimique	Manuelle	Chimique	Mécanique	Chimique	Chimique	
Seuil d'intervention	30 %									
Évaluation des risques	Moyen	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	
Risque nul : parcelle propre/recouvrement total des cannes Risque moyen : 15 à 30 %, intervention à programmer, possibilité d'impact sur la canne										
Risque faible: 0 à 15 %, enherbement à surveiller, risque possible				Risque élev	Risque élevé : > à 30 %, intervention à effectuer, impact certain sur la canne					

Enherbement des parcelles et présence d'adventices au mois de février 2018.



Rappel: l'échelle phénologique des adventices utilisée est celle du guide méthodologique de suivi de la flore adventice RMT Florad de 2012. Cinq niveaux de stades phénologiques allant de A (plantule) à E (grenaison).

Les interventions réalisées sur les parcelles du réseau ont fait baisser les taux d'enherbement. Mais les fortes pluies de janvier ont globalement élevé le niveau d'enherbement.

Trois parcelles, la P2, P4 et la P6, atteignent une pression d'enherbement à risques élevés dépassant ou atteignant le seuil de risque de 30 %. Sur ces trois parcelles, les adventices sont en compétition directe avec les cannes à sucre et une intervention immédiate est nécessaire pour éviter d'être submergé par cette concurrence.

Les autres parcelles P1, P3, P5, P7, P8 quant à elles, ne dépassent pas le seuil d'enherbement mais restent à un niveau moyen.

Reprise des adventices sur la P9 récoltée début décembre.



<u>Attention</u>: sur les parcelles qui dépassent le seuil de 30 % de recouvrement par les adventices, le risque d'impact sur la culture est élevé. Les adventices mal maitrisées peuvent diminuer le rendement de la canne à sucre jusqu'à 9 à 15 tonnes/ha/mois de concurrence (soit 300 à 500 kg/ha/j de perte par concurrence). En cas de forte infestation sur une durée de 3 mois de concurrence, les pertes de rendement peuvent atteindre 45 tonnes/ha. Il est nécessaire de maitriser l'enherbement au plus tôt. (source : les bonnes pratiques de désherbage de la canne à sucre, 2016)

La noctuelle américaine du maïs, Spodoptera frugiperda

Spodoptera frugiperda cause de gros dégâts sur graminées, notamment le maïs, mais aussi sur canne à sucre. Originaire d'Amérique du Sud, elle a récemment été détectée en Afrique où elle a dévasté de nombreux champs de maïs au Niger. Plus près de chez nous, à Madagascar, elle a été observée pour la première fois en novembre 2017 et début 2018 elle a déjà colonisé plus de 50 % du territoire. Cette menace doit est prise très au sérieux. En effet, une femelle S. frugiperda peut pondre 1 000 oeufs dans sa vie et sa capacité de dissémination est forte. Afin de réaliser une veille complémentaire à la surveillance de l'introduction de S. frugiperda, il est important de vérifier sa présence dans les champs de canne à sucre. Si vous avez des dégâts de noctuelles sur vos parcelles, n'hésitez pas à capturer des chenilles et à les ramener au Cirad Ligne Paradis à Saint-Pierre pour identification. Contact au Cirad : Samuel Nibouche, 0262 49 27 38 ou samuel.nibouche@cirad.fr.



Chenille de S. frugiperda (Alton N. Sparks Jr, University of Georgia)



Adulte de S. frugiperda (Mark Dreiling, Bugwood.org)

Contact animateur du réseau d'épidémiosurveillance canne à sucre : Joseph ANTOIR, Chambre d'agriculture de La Réunion Tél : 0262 37 48 22 / 0692 70 04 98 / e-mail : joseph.antoir@reunion.chambagri.fr

Bulletin consultable sur www.bsv-reunion.fr

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto